



Comité Ile de France de tarot

Règlement intérieur

Article 1 : Assemblée Générale

L'assemblée générale de chaque club doit se tenir avant l'assemblée générale du comité en présence si possible d'un membre du bureau du comité qui sera convié par le club.

Un compte-rendu de l'AG du club et un récapitulatif des comptes devront être transmis au président du comité.

Article 2 : Calendrier

Le calendrier des tournois du challenge IDF et des tournois régionaux qualificatifs aux divers championnats de France sera finalisé lors de la réunion des présidents de club en début de saison et inséré sur le site du comité.

Article 3 : Licences

Un club ne peut prendre l'adhésion d'un joueur que si ce joueur est titulaire d'une licence FFT.

Le prix des licences est fixé chaque année par le comité IDF en fonction du prix des licences demandé par la FFT.

Article 4 : Tournois du challenge IDF

Les clubs le souhaitant peuvent organiser un tournoi annuel comptant pour le challenge IDF à condition de proposer des infrastructures suffisantes (taille de la salle, chauffage, sanitaires, tables, chaises, tapis de cartes, cartes, feuilles de marque, ordinateur, imprimante).

Seuls les joueurs licenciés peuvent participer au tournoi sur présentation de la licence FFT de l'année en cours.

Le prix d'inscription est fixé chaque année dans le règlement du challenge.

Le club qui reçoit doit reverser au comité 1€ par joueur, ce qui servira à récompenser les premiers du challenge.

La grille des prix élaborée par le comité correspond à une redistribution de 80% des engagements.

Article 5 : Inscription

Afin de garantir des tournois de bonne qualité, les membres du bureau du comité se réservent le droit d'accepter ou non l'inscription d'une ou de plusieurs personnes à ces tournois.

Lorsque le tournoi est commencé, l'arbitre peut en cas de faute grave appliquer une sanction allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi. Il transmettra un rapport à la présidente de la commission des compétitions

régionales qui elle-même transmettra éventuellement le dossier à la commission de discipline du comité.

Article 6 : Interdiction de participer à un tournoi

Les joueurs sanctionnés par une instance disciplinaire ne peuvent participer à aucun tournoi pour lesquels ils sont interdits jusqu'à la fin de l'application de la décision disciplinaire. Les suspendus ou les exclus ne peuvent participer à aucun tournoi tant que la décision les concernant est active.

Article 7 : Championnats régionaux

Les clubs, désirant organiser un tournoi régional qualificatif à un championnat de France doivent disposer d'infrastructures suffisantes (salle adaptée au nombre de participants, nombre de tables, tables adaptées, chauffage, sanitaires, prises électriques avec prises multiples, etc.) et du matériel nécessaire au tournoi (tapis de cartes, paravents pour les épreuves en duplicate).

Article 8 : Défraiements

Le comité IDF participe aux frais des compétiteurs qualifiés aux championnats nationaux.

Le bureau du comité fixe les défraiements selon les disponibilités financières du comité et selon le nombre de qualifiés.

Un joueur sera défrayé s'il participe effectivement à la compétition nationale.

Article 9 : Droits et devoirs

Tout joueur doit avoir une attitude courtoise et correcte envers les autres joueurs dans tous les tournois dans lesquels il s'engage (dans son club, dans un autre club, en compétition). Son téléphone portable doit donc être éteint ou rendu silencieux.

En cas de mauvaise attitude signalée par un arbitre ou un président de club, un rapport sera transmis à la présidente de la commission des compétitions régionales qui elle-même transmettra éventuellement le dossier à la commission de discipline du comité.

Un joueur peut perdre ses droits aux défraiements en partie ou en totalité.

Article 10 : Tabagisme

Il est interdit de fumer, y compris les cigarettes électroniques dans tous les tournois homologués (art. 39 du règlement FFT).

Article 11 : Alcool

Pour éviter certains débordements lors des compétitions libres et individuelles, la vente d'alcool (à l'exception de la bière) sera interdite du début de chaque séance jusqu'à l'avant dernière position.

Article 12 :

Le présent règlement ne déroge en aucun cas au règlement de la Fédération Française de Tarot.